



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ

**VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 793 ET 794**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du lundi 13 avril 2026, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté les règlements suivants :

- ***Règlement numéro 793 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Louiseville ;***
- ***Règlement numéro 794 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Louiseville.***

QUE toutes les étapes préalables et obligatoires ont été complétées, le tout, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8 h 00 à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30, du lundi au jeudi et de 8 h 00 à 12 h 00 le vendredi (sauf les jours fériés).

QUE ce règlement entrera en vigueur ce 22^e jour du mois d'avril 2026, jour de sa publication.

Donné à Louiseville,
Ce 22^e jour du mois d'avril 2026

Maude-Andrée Pelletier
Greffière